

PLAN LOCAL D'URBANISME

04 REGLEMENT-PLAN DE ZONAGE

ZONE URBAINE
"ville"

ZONE A URBANISER prioritaire
"équipement, services publics et sociaux"

ZONE A URBANISER prioritaire
"village"

ZONE A URBANISER non prioritaire
"ville"

ZONE AGRICOLE

ZONE NATURELLE

ESPACE ROSE CLASSE
(L129.1)

EMPLACEMENTS DE PARCOURS PROTEGES
et nombre correspondant (L129.1 7° - (R129.11A)

EMPLACEMENTS RESERVES (L129.1 8°)
et nombre correspondant

INTRODUCTION DE TOUT NOUVEAU
ACCES VERTICALE DEPUIS LA ROUTE

A TITRE INFORMATIF

TERITOIRE EN ZONE DE RISQUE D'INONDATION A L'ATLAS DES ZONES INONDABLES - DORON mai 2003
report approximatif d'après le plan fourni par les services de l'Etat

ISOPHOTE D'ALTITUDE

Ech : 1/5000 ème

0 50 200

liste des emplacements réservés					
N°	objet	parcelles	surface approximative	long eur	bénéficiaire
01	extension équipement sportif communal et espace vert	119	386		commune
02	création voie publique	419	650	8	commune
03	aménagement voie publique et espace vert	419, 830, 831	255		commune
04	création voie publique	831	820	10	commune
05	création voie publique	144	450		commune
06	création chemin piéton	462, 776	130	5	commune
07	création chemin piéton et espace vert	473, 645, 646	1150		commune
08	création chemin piéton	686, 683, 832, 841	670		commune
09	création place publique	646	1000		commune
10	création chemin piéton	439, 506, 726	550	3	commune
11	création chemin piéton	439, 941, 842	150	3	commune
12	création chemin piéton et espace vert	84	230		commune
13	création parc public	307	toute la parcelle		commune
14	création chemin piéton et espace vert	263	850		commune
15	création chemin piéton	302	385		commune
16	création chemin piéton et espace vert	117, 434	395		commune
17	création chemin piéton et espace vert	407	395		commune
18	aménagement voie publique et espace vert	111, 112	240		commune
19	aménagement voie publique et espace vert	143, 150, 261	100		commune

EXTRAIT : LE BOURG 1/2000°